



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Présents : 49Votants : 62Pouvoirs : 13 (cf. liste annexe)Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈSDate de la convocation du Conseil de Communauté : 28 novembre 2025Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des fêtes de Champetières

Délibération n°1

FINANCES – EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

M. le Président expose :

Une décision modificative a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou dépenses, sur chacune des sections. Elle permet de prendre en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du budget primitif.

Pour chacun des budgets concernés, les décisions modificatives s'équilibrent en dépenses et en recettes suivant les répartitions détaillées ci-dessous.

➤ Budget principal : décision modificative n° 2

CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	414 950,00 €	Opérations réelles	368 900,00 €
chap. 65 Autres charges de gestion courante	236 609,00 €	chap. 70 Produits des services & du domaine	5 000,00 €
chap. 68 Dotation aux provisions	178 341,00 €	chap. 731 Fiscalité locale	- 5 000,00 €
		chap. 74 Dotations et participations	69 500,00 €
		chap. 75 Autres produits de gestion courante	- 600,00 €
		chap. 78 Reprise sur provisions	300 000,00 €
Opérations d'ordre	- €	Opérations d'ordre	46 050,00 €
		chap. 042 Opérations d'ordre entre sections	46 050,00 €
	414 950,00 €		414 950,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	- 1 051 850,00 €	Opérations réelles	- 1 005 800,00 €
chap. 23 Immobilisations en cours	- 1 816,00 €	chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	600,00 €
OP. 151 PLUI / document urbanisme	- 7 600,00 €	chap. 13 Subventions d'investissement	- 1 006 400,00 €
OP. 213 Aménagement Gare Utopie	- 85 000,00 €		
OP. 274 Siège CCI	- 1 000 000,00 €		
OP. 307 MDE Cunlhat	1 800,00 €		
OP. 315 Solaire Dôme	2 496,00 €		
OP. 321 SDIE	3 000,00 €		
OP. 326 PLUI-H	2 000,00 €		
OP. 327 Bâtiment St Joseph Cunlhat	33 270,00 €		
Opérations d'ordre	46 050,00 €	Opérations d'ordre	- €
chap. 040 Opérations d'ordre entre sections	46 050,00 €		
	- 1 005 800,00 €		1 005 800,00 €

En section de fonctionnement, la décision modificative s'équilibre à 414 950 € avec pour l'essentiel :

- En recettes :
 - o L'ajustement d'imputations comptables entre les chapitres 731 et 70,
 - o La reprise de la provision sur charges constituée sur deux exercices dans le cadre du financement du futur siège,
 - o L'ouverture des crédits nécessaires à la constatation de travaux en régie pour le PLUi-H et la migration des installations informatiques du nouveau siège pour 46 050 €,
- En dépenses :
 - o L'actualisation des crédits pour la subvention d'équilibre au budget annexe Lotissement Route de Beurières, au regard du réalisé anticipé au 31 décembre 2025,
 - o L'inscription de crédits pour la constatation d'une provision sur charges, avec un étalement sur plusieurs exercices, pour le déficit prévisionnel des budgets annexes ZA.

En investissement, la décision modificative propose d'ajuster les crédits à hauteur de – 1 005 800 €, notamment :

- En recettes :
 - o L'annulation des crédits liées aux subventions notifiées sur l'opération du siège, en corollaire de l'annulation des crédits en dépenses, dans le cadre de la gestion en AP/CP,
- En dépenses :
 - o Différents ajustements de la prévision budgétaire entre chapitre-opérations,
 - o La création de l'opération PLUi-H, en lien avec l'ouverture de l'autorisation de programme AP 2025-02 *Elaboration du PLUi-H du territoire communautaire*.

➤ Budget annexe atelier-relais : décision modificative n° 1

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	1 510,00 €	<i>Opérations réelles</i>	1 510,00 €
chap.011 Charges à caractère général	1 500,00 €	chap. 70 Produits des services & du domaine	
chap. 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	chap. 75 Autres produits de gestion courante	1 510,00 €
	1 510,00 €		1 510,00 €

La décision modificative comporte les crédits pour le paiement et la refacturation de la taxe foncière de l'atelier-relais Fougerouse ainsi que pour les éventuels reliquats de centimes de TVA à mandater en fin d'exercice.

➤ Budget annexe « ZA les Barthes » : décision modificative n° 1

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- 900,00 €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap.011 Charges à caractère général	- 900,00 €		- €
<i>Opérations d'ordre</i>	900,00 €	<i>Opérations d'ordre</i>	- €
chap. 023 Virement à la section d'investissement	900,00 €		- €
	- €		- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	900,00 €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	900,00 €		
<i>Opérations d'ordre</i>	- €	<i>Opérations d'ordre</i>	900,00 €
		chap. 021 Virement de la section d'exploitation	900,00 €
	900,00 €		900,00 €



La décision modificative ouvre les crédits complémentaires nécessaires à la constatation des annuités d'emprunts de l'exercice 2025. Le financement est assuré par redéploiement de crédits.

En raison de la non-intégration des services bancaires et de la taxe foncière sur la période 2014-2019 et des charges financières en 2014, 2017 et 2018, au coût de production, il ressort une valorisation des stocks erronée (+ 7 295,49 €/ situation avec écritures conformes), ainsi que pour les résultats de chaque section. Il est proposé de régulariser les équilibres dans le cadre de la constatation du stock final 2025. Les crédits ouverts au budget primitif pour 2025 sont suffisants.

➤ **Budget annexe « activités commerciales » : décision modificative n° 2**

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- €	<i>Opérations réelles</i>	- €
		chap. 013 Atténuations de charges	50 000,00 €
		chap. 70 Vente de produits	- 50 000,00 €
	- €		- €

La décision modificative comporte les crédits pour la correction du stock final de carburant.

➤ **Budget annexe « Lotissement Route de Beurières » : décision modificative n° 1**

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap.011 Charges à caractère général	- 10,00 €	chap. 70 Vente de produits fabriqués	- 6 609,00 €
chap. 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	chap. 75 Autres produits de gestion courante	6 609,00 €
	- €		- €

La décision modificative intègre les opérations de clôture du budget annexe : l'augmentation et la correction de l'imputation de la subvention d'équilibre du budget principal ainsi que l'enregistrement du reliquat de centimes de TVA.

➤ **Budget annexe « abattoir » : décision modificative n°2**

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap.011 Charges à caractère général	- 4 000,00 €		
chap.012 Charges de personnel	10 000,00 €		
chap. 68 Dotations aux provisions	- 6 000,00 €		- €
	- €		- €

La décision modificative porte exclusivement sur la ventilation des crédits entre chapitres budgétaires.

➤ **Budget annexe « ZA Marat » : décision modificative n° 1**

CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap.011 Charges à caractère général	- 10,00 €		
chap. 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €		
	- €		- €

La décision modificative intègre exclusivement les crédits pour d'éventuels reliquats de centimes de TVA à mandater en fin d'exercice.

Pour ce budget, il ressort une valorisation des stocks erronée (+ 20 475.22 €/ situation avec écritures conformes), ainsi que pour les résultats de chaque section, en raison de la non-intégration au coût de production :

- des subventions perçues sur les exercices 2008 à 2011,
- des mandats annulés sur exercices portant sur des dépenses intégrées, pour les exercices 2016 et 2023,
- des frais financiers et frais divers (arrondi de TVA, taxes foncières, frais de publicité) sur les exercices 2008, 2009, 2010 (oubli TF), 2011 à 2018 et 2020,
- du stock final sur les exercices 2008, 2011 à 2014, 2016 & 2017,
- du stock initial sur les exercices 2010 & 2011 et 2016, et une régularisation en 2015,

Il est proposé de régulariser les équilibres dans le cadre de la constatation du stock final 2025. Les crédits ouverts au budget primitif pour 2025 sont suffisants.

➤ **Budget annexe ZA Cunlhat : décision modificative n° 1**

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	DM	CHAPITRE	DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations réelles</i>	- €	<i>Opérations réelles</i>	- €
chap.011 Charges à caractère général	- 10,00 €		
chap. 65 Autres charges de gestion courante	- 10,00 €		
	- €		- €

La décision modificative intègre exclusivement les crédits pour d'éventuels reliquats de centimes de TVA à mandater en fin d'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2311-3 à L. 2312-2 à L. 2312-4.

Vu les nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M4 en vigueur ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 pour le budget principal et les budgets annexes « gîtes d'entreprises », « déchets », « abattoir » et « activités commerciales » au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant les documents techniques de ces décisions budgétaires soumis à l'assemblée délibérante, respectant les nomenclatures budgétaires et comptables ;

Considérant les modalités de vote proposées, à savoir au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et avec des chapitres « opération » (à l'exception du budget annexe « abattoir ») pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres ;



Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 des budgets annexes atelier-relais, ZA Les Barthes, Lotissement Route de Beurières, ZA Marat et ZA Cunlhat,
- d'approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes activités commerciales et abattoir,
- d'autoriser la régularisation des écritures sur les budgets annexes ZA Marat et ZA Les Barthes dans le cadre de la constatation du stock final 2025, afin de rétablir les coûts de production,
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 15 décembre 2025

AR Prefecture

063-200070761-20251209-2025_09_12_01-DE
Reçu le 15/12/2025